



Brève n° 01 - 2021



Compte rendu du conseil municipal du 24 février 2021

Présents : Madame Sophie CHANTEMILLE, Madame Marie-Claude KAVARIAN, Monsieur Jean-Claude ROUX, Madame Angélique FOUCAULT, Monsieur Alexandre LETELLIER, Monsieur Jacky MUNOZ, Monsieur Constant VAAL, Madame Christine DELHAYE, Monsieur Willy VENARD, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Thomas FRECHOT

Délibérations du conseil:

Approbation du rapport de la CLECT (DE 2021 001)

Mme le Maire donne lecture des dispositions du CGCT ainsi que des arrêtés inter-préfectoraux.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'approbation du rapport de la CLECT.

Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire (DE 2021 002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 19 651,96 euros pour la commune de BEAUVOIR, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 1er décembre 2020.

Soutien au CRRA15 (DE 2021 003)

Le Conseil Municipal de BEAUVOIR décide à l'unanimité l'apport de son soutien au CRRA15

Transfert de la compétence assainissement non collectif de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre vers la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (DE 2021 004)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le transfert de la compétence assainissement non-collectif des communes de COULANGES-LA-VINEUSE, ESCAMPS, ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE, GY L'ÉVÊQUE, VINCELLES et VINCELOTES de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

Adhésion de la commune de MAILLY-LE-CHÂTEAU (DE 2021 005)

Mme le Maire donne lecture des conditions de l'adhésion à la Fédération Eaux Puisaye-Forterre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le transfert de la compétence Eau potable de la commune de MAILLY-LE-CHÂTEAU à la Fédération Eaux Puisaye-Forterre à compter du 1er janvier 2021, autorise Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annule et remplace la délibération n° DE 2020_025 (DE 2021_006)

Prochaines factures concernant l'eau et l'assainissement seront établies comme suit :

- 2^{ème} trimestre : début JUIN 2021
- 3^{ème} trimestre : début SEPTEMBRE 2021
- 4^{ème} trimestre : début DECEMBRE 2021 = régularisation sur consommation réelle

Nous tenons à nous excuser auprès des redevables pour les factures du 1^{er} trimestre 2021 (eau de la Douet et assainissement collectif) envoyées tout début Février avant contrôle. Toutes les erreurs seront régularisées dans les meilleurs délais.

Sujets divers :

- Approbation à l'unanimité du nouveau règlement et de la nouvelle convention concernant la location du Mille club.
- Demande de Devis en cours pour :
 - miroirs de sécurisation routière
 - panneaux "participation citoyenne"



Famille, retraite, recherche d'emploi, impôts ...

**FACILITER LES DÉMARCHES DU QUOTIDIEN
DANS VOTRE COMMUNE**

Mise en place par le Conseil Départemental de l'Yonne d'un bus "des Service Public" qui sera présent tous les 4^{ème} **LUNDI du mois à ÉGLENY de 14h00 à 17h00**. Accès sans rendez-vous .

À son bord, deux agents du Conseil Départemental spécifiquement formés répondront aux **demandes d'informations relatives à la vie quotidienne** : comment actualiser sa situation administrative, comment effectuer des démarches de santé, faire face à un litige, surmonter la perte de son conjoint ...

Ces agents aideront les usagers dans leurs **démarches administratives** (telles que la constitution de dossier retraite ou de carte grise, de dossier d'indemnisation chômage ou de demande d'Allocation Adulte Handicapé ...).

Les référents du Bus ont un contact privilégié avec **10 partenaires associés** :

Assurance Maladie, Allocations Familiales, Caisse de Retraite, La Poste, Justice, Préfecture, MDPH, MSA, Pôle Emploi, Finances Publiques.

- 2 rectangles potagers et 2 composteurs seront installés à l'arrière de l'école, par notre employé communal, à la demande de l'enseignante, pour initier ses élèves au jardinage.
- L'école de musique sollicite l'utilisations de l'église et la place de la Paix le samedi 5 juin après-midi pour leur concert des familles. Accord donné à l'unanimité, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date.
- Point SIVOS : Mme FOUCAULT nous informe que l'audit sur la cantine se poursuit. Le Chef cuisinier Pascal GUELLEC a été recruté en contrat temporaire pour un audit externe, afin d'apporter un accompagnement au changement de cuisine et d'approvisionnement, dans le but d'atteindre l'objectif de 50% de produits frais (dont 20 % de Bio).
- Afin de respecter les réglementations, Mme Angélique LAURENT a été recrutée à l'école de BEAUVOIR pour la surveillance des enfants le midi et le soir

Fin de séance à 23h20

Nous avons distribué dans vos boites aux lettres un document concernant le brûlage des déchets verts, merci de respecter cette interdiction pour le bien de tous. Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information.

Pensez à venir en mairie vous renseigner pour toutes démarches administratives relatives à l'urbanisme avant les travaux (*changement de fenêtres, ravalement de façade, toiture, piscine, abri de jardin, etc ...*)

Le Printemps arrive, nous changerons d'heure dans la nuit de samedi 27 à dimanche 28 Mars, et nous dormirons donc ...
1 heure de moins 😞



MAIRIE de BEAUVOIR

3 Impasse de la Croix
89240 BEAUVOIR

03 86 41 03 77

mairie.beauvoir@wanadoo.fr



**ACCUEIL en Mairie le MERCREDI
uniquement sur rendez-vous.
entre 8h 12h30 & 13h - 17h30
Port du masque obligatoire.**

Mme le Maire et/ou ses adjoints peuvent vous recevoir en dehors de ces horaires sur rendez-vous.

Le Secrétariat est joignable uniquement par téléphone ou par mail les :

- LUNDI 8h -12H30 & 13H - 17h30
- VENDREDI 8h - 12h00 & 12h30 - 15h30